



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N°2025-23

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise TPS - Travaux Publics Soisy du 12 mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement : angle Rue du Château/ Rue du Poirier Saint Rémi, angle Rue du Poirier Saint Rémi / Rue Henri Menche de Loisine et Rue du Château pour la réalisation de travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux de Voirie et Réseaux Divers, réalisés par la société TPS - Travaux Publics Soisy domiciliée à Milly-La-Forêt (91490) 6 rue Montagne de Maisse, ZA du Chenêt, le stationnement sera interdit au droit du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La circulation se fera par demi chaussée par l'intermédiaire de feu tricolore ou d'homme trafic.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société TPS, réalisant les travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est valable du mardi 25 mars 2025 à 08h00 au mercredi 28 mai 2025 inclus à 17h00.

Article 4 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 21 mars 2025

Daniel CORRE
1^{er} Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie

